

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 18 SPETEMBRE 2026

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Conseillers en
fonction
15

Présents : - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoints - M.
Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine
FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin
HARTMANN - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Conseillers
présents
12 + 3 procurations

Absent excusé et non représenté : /

Absent : /

A donné procuration : Mme Priscille BAKAJ à M. Aurélien MEROT
Mme Sophie TSCHIRHART à M. Olivier BAZILLE
Mme Carole CAVELTI à M. Hervé DECOURSIERE

Mme Nadine CHOLLEY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

2. Travaux

2.1. RD21 - Rue Principale et rue de la Natte : Travaux d'intégration du réseau Basse Tension dans l'environnement

Monsieur le Maire expose le fait que dans le cadre des travaux de la RD21 - rue Principale et rue de la Natte, il est envisagé de réaliser l'enfouissement des réseaux secs, afin d'améliorer la qualité de distribution de l'électricité et l'intégration environnementale du projet. Les réseaux secs concernés sont :

- La basse tension (BT)
- L'éclairage public (EP)
- Réseau de télécommunication

La commune envisage de réaliser l'ensemble de ces travaux à l'automne 2026 et au printemps 2027.

La commune est membre de Territoire d'Energie Alsace (TEA ex. syndicat d'électricité et de gaz du Rhin) qui est par voie de conséquence le gestionnaire des réseaux BT et assurera à ce titre la maîtrise d'ouvrage sur cette partie du projet.

Aussi, une convention co-maîtrise d'ouvrage entre TEA et la commune, dont le projet est joint en annexe, est nécessaire afin de préciser les modalités d'exécution et de financement des travaux de modification du réseau électrique des rues Principale et de la Natte.

Concernant les travaux de basse tension, Monsieur le Maire présente le schéma de principe et l'estimation prévisionnelle établis par Territoire d'énergie Alsace. Le montant prévisionnel est de 160 000,00 euros HT conformément au tableau ci-après :

<i>Commune de Bruebach – RD21 rue Principale et rue de la Natte</i>	<i>Estimation prévisionnelle H.T.</i>
Travaux	140 000,00
Maîtrise d'œuvre et honoraires divers	12 000,00
Provision pour imprévus	8 000,00
TOTAL H.T.	160 000,00

Concernant la répartition des coûts pour la partie BT, Territoire d'Energie Alsace participera financièrement à hauteur de 50 %, le projet étant éligible à la convention d'application de l'article 8 du contrat de concession conclue avec Enedis.

Un avenant à ladite convention sera établi si les montants réels de l'opération devaient être supérieurs à l'estimation prévisionnelle définie ci-dessus. Il est précisé que les frais d'études engagés par TEA seront dus en totalité par la commune en cas d'abandon du projet.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **valide** les travaux précités et la date prévisionnelle de démarrage de ces derniers définis ci-dessus,
- **approuve** le montant prévisionnel de la part opération Basse Tension (travaux d'études comprises) à savoir 160 000,00 € H.T.,
- **sollicite** auprès de Territoire d'Energie Alsace les aides liées au projet de la Commune, des rues Principale et de la Natte,
- **prend acte** que le solde à la charge de la Commune pour la partie des travaux concernant le réseau électrique sera de 50 % après déduction de la participation de TEA,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

BRUEBACH le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Nadine CHOLLEY



Le Maire,
Aurélien MEROT

